

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Ecole élémentaire Marcel Buhler et
espace jeunes « La Bulle d'air »**

Blois (Loir-et-Cher)

Note de Première Phase (NPP)

N° 0410063W_0410063W_P_RNPP

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Ecole élémentaire Marcel Buhler et Espace jeune La Bulle d'Air Région Centre Département du Loir-et-
Cher Commune de Blois (41) Note de Première Phase (NPP) N°0410063W_0410063W_P_RNPP*

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Ecole élémentaire Marcel Buhler et espace jeunes « La Bulle d'air »

Blois (Loir-et-Cher)

Note de Première Phase (NPP)

N° 0410063W_0410063W_P_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	MANSEUR Karine	Chef de Projets
Vérificateur	PLANEL Nicolas	Chef de Groupe
Approbateur	François-Xavier DEBATTE	Directeur d'Agence

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Ecole élémentaire Marcel Buhler et Espace jeune La Bulle d'Air_ Région Centre_ Département du Loir-et-
Cher _ Commune de Blois (41) Note de Première Phase (NPP) N°0410063W_0410063W_P_RNPP*

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'école élémentaire publique Marcel Buhler (ETS n° 0410063W) et l'espace jeunes « La bulle d'air » (ETS n° 0410063W_P) sont situés au n°10 de la rue Ronceraie à Blois (41), au sud de l'agglomération, dans le quartier de la Vienne.

L'établissement scolaire Marcel Buhler accueille 215 enfants âgés de 6 à 11 ans. Une partie d'un bâtiment de cet établissement abrite l'espace jeunes « la bulle d'air » qui lui accueille environ vingt jeunes de 11 à 14 ans en dehors du temps scolaire.

L'emprise de l'école élémentaire et l'espace jeunes, propriété de la ville de Blois, s'étend sur une surface d'environ 8 130 m² qui comprend :

- un bâtiment de 2 étages, sur un niveau de sous-sol partiel, accueillant les salles de classe des élèves au rez-de-chaussée, ainsi que l'espace jeunes « la bulle d'air » et des logements de fonction et locatifs au premier étage ;
- un bâtiment d'un seul niveau, construit sur un vide sanitaire partiel, utilisé pour la vie scolaire et péri-scolaire (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté, Centre de Loisirs Attaché à l'Ecole ...) ;
- un bâtiment d'un seul niveau construit sur vide sanitaire, accueillant les salles de classes et le restaurant scolaire ;
- des espaces extérieurs constitués de :
 - o deux cours de récréation recouvertes d'enrobé en bon état,
 - o d'un plateau multi-sport, lui aussi recouvert d'enrobé en bon état,
 - o un espace transition et détente, comprenant un jardin pédagogique constitué de trois jardinières contenant de la terre végétale d'apport.

Au total sont présents 215 enfants, 26 personnels scolaires et des logements de fonction et locatifs au premier étage de l'un des bâtiments de l'établissement.

Aucun indice visuel ou olfactif n'a été relevé pendant la visite sur site. L'état général des bâtiments est globalement bon.

Résultats des études historiques et documentaires

D'après les éléments de l'étape 2, cette école élémentaire et cet espace jeunes ont été construits en contiguïté d'un site recensé dans BASIAS (CEN4100129), ce qui a motivé son inclusion dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique a permis de montrer que les premiers bâtiments de l'établissement scolaire ont été construits au début des années 1900. La consultation d'un plan de la ville de Blois de l'entre-deux-guerres a permis de constater que l'ancienne gare de Blois-Vienne (BASIAS n°CEN4100129) ayant motivé le diagnostic et les deux ETS n'étaient pas contigus : ils étaient séparés de 40 mètres par la rue du Dauphin. Un autre site BASIAS (site BASIAS n°CEN4101523), ayant exercé une activité de garage automobile, a été exploitée sur une partie de l'ancien site BASIAS CEN4100129 à une vingtaine de mètres au nord de l'ETS.

Dix-huit sites BASIAS ont été répertoriés dans un rayon de plus de 100 m autour de l'ETS (garages, DLI, blanchisserie, ...).

Aucune autre ancienne activité industrielle n'a été identifiée dans à proximité de l'ETS.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique que la nappe d'eau souterraine se trouve à faible profondeur (entre 3 et 5 m) au droit du site. L'écoulement naturel de cette nappe s'effectue vers la Loire, soit en direction du nord/nord-ouest, et n'est pas suspecté d'être perturbé au voisinage de l'établissement scolaire (pas de pompage recensé à proximité des ETS). L'école élémentaire et l'espace jeunes sont positionnés en amont hydraulique des anciens sites BASIAS CEN4101523 et CEN4100129.

L'influence des autres sites BASIAS identifiés sur la qualité des sols, des eaux souterraines et des gaz du sol au droit de l'emprise des ETS paraît négligeable au regard de leur situation relativement éloignée, de leur position hydraulique, de la profondeur de la nappe et de la typologie des activités exercées.

Etude des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une école accueillant des enfants de 6 à 11 ans ainsi que des logements de fonction, avec un jardin pédagogique, trois scénarios d'exposition ont été envisagés mais non retenus :

- l'ingestion de sols par les enfants résidents ou de fruits/légumes cultivés dans le jardin pédagogique par les enfants de l'école élémentaire :

L'emprise de l'ETS n'a accueilli aucune activité industrielle. De plus, les

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Ecole élémentaire Marcel Buhler et Espace jeune La Bulle d'Air_ Région Centre_ Département du Loir-et-
Cher_ Commune de Blois (41) Note de Première Phase (NPP) N°0410063W_0410063W_P_RNPP*

sols de surface de l'école sont recouverts d'enrobé en bon état et les sols des jardinières du jardin pédagogique sont constitués de terres d'apport. Aucune industrie potentiellement génératrice de poussières ou de fumées n'a été recensée à proximité de l'ETS. Ce scénario n'est par conséquent pas retenu.

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :

Les emplacements des installations potentiellement polluantes des sites BASIAS CEN41001523 et CEN4100129 sont situées à plus de 30 m, en aval hydraulique, par rapport aux lieux de vie des ETS. Ces sites industriels n'ont par conséquent pas pu influencer la qualité des milieux au droit des ETS. Ce scénario ne sera pas retenu.

- l'ingestion d'eau potable par les enfants :

Le tracé du réseau d'eau potable ne traverse pas l'emprise des sites industriels recensés. Aussi, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de certains composés au travers des canalisations n'est pas retenue.

En l'absence de vecteur de transfert de l'ancien site BASIAS n°CEN4100129 vers l'ETS, nous proposons de classer l'école élémentaire publique Marcel Buhler (ETS n° 0410063W) et l'espace jeunes « la bulle d'air » (ETS n° 0410063W_P), en « **catégorie A : les sols de l'établissement ne posent pas de problème** ».

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».